



Création entreprise plats préparées

Par Loulou06140

Bonjour,

J'ai comme idée de créer mon entreprise de vente de plats à emporter. Ce serait des plats cuisinés par moi-même, mis sous vide et livré à domicile.

Je n'ai pas de diplôme dans le domaine de la cuisine et je voulais savoir si il était possible d'exercer cette activité sans diplôme.

Je ne trouve pas ma réponse sur internet donc je pose la question ici.

Merci d'avance.

Louis

Par AGeorges

Bonjour Loulou,

La réponse est OUI, vous pouvez.

Il y a, comme pour tout ce qui concerne l'alimentaire, un certain nombre de règles à respecter.

Demandez "Devenir traiteur chez soi" à votre moteur de recherche". Vous aurez des détails.

Le principal est que vous devrez transformer votre cuisine en "laboratoire professionnel" et pourrez subir des contrôles sanitaires.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Renseignez vous auprès de la CCI.

Il peut y avoir pas mal de règles à respecter, notamment pour la fiscalité, les normes sanitaires, et aussi selon le lieu de votre local de préparation.

Si c'est la cuisine de votre logement, vérifiez votre bail, obtenez l'accord de votre bailleur et le cas échéant le règlement de copropriété qui peut proscrire ce type d'activités dans un logement.

Par Loulou06140

Merci beaucoup pour ces réponses.